



INFOS MUNICIPALES

n° 78

« La petite Gazette »

Document disponible en mairie, sur notre site : www.mairie-ileauxmoines.fr –

Abonnement : bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr

Septembre 2024

LE BROYAGE DE VEGETAUX

L'interdiction de l'incinération des végétaux et l'impossibilité de leur stockage nous conduisent à la nécessité de procéder à leur broyage. Les services de la communauté d'agglomération organisent une première expérience le **mercredi 18 septembre**. Vous devez apporter à l'herbier de Kerscot vos branchages et vous repartez avec le broyat qui constitue un paillage pour vos plantations.

D'ores et déjà l'agglomération a prévu de réitérer l'opération, le **jeudi 24 octobre** et le **mercredi 19 février 2025**.



OUVERTURE DE LA MAIRIE

Tous les matins ouverts de la semaine de **9 h à 12 h**.

Désormais, l'accueil du samedi matin de 9 h à 12 h s'effectuera les **premiers samedis de chaque mois**, reporté au suivant s'il est férié :

- 5 octobre,
- 9 novembre (au lieu du 2),
- 7 décembre,
- 4 janvier,
- 1 février,
- 1 mars,
- 5 avril,
- 3 mai,
- 7 juin,
- 5 juillet,
- 2 août,
- 6 septembre,
- 4 octobre,
- 8 novembre (au lieu du 1^{er}),
- 6 décembre

DONS AU CCAS

Comme explicité dans la Gazette de juillet 2024, le CCAS peut recevoir des dons, en contrepartie de quoi le donateur peut bénéficier de déductions fiscales prévues par la loi.

Pour les particuliers : en vertu de l'article 200 du Code général des impôts qui prévoit le dispositif de déduction fiscale, le CCAS est assimilé à un « organisme d'intérêt général ayant un caractère(...) social ». Le don d'un particulier au CCAS ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % de son montant dans une limite globale de 20 % du revenu imposable. Par exemple, je donne 100 € je pourrai réduire 66 € de mes impôts. L'effort final du don sera de 44 €. Le CCAS est habilité par la loi à percevoir des dons et legs.

Pour les entreprises, conformément au Code des Impôts (article 238 bis), les dons effectués au CCAS, en espèce ou en nature, sont déductibles des impôts sur les bénéfices (mécénat social) à hauteur de 60 % du montant des versements.

TY INFO SERVICES

Ty Info Services vous accueille les mardis des semaines impaires de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 45. Un accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne vous est proposé : aide aux démarches administratives, emploi, initiation au multimédia, lien avec GMVA...

Devant le succès des permanences, GMVA a accepté de prolonger la durée des plages d'accueil sur l'île en ouvrant un créneau l'après-midi. Tél : 06 59 57 59 28.

RENTRÉE SCOLAIRE

18 enfants ont fait leur rentrée à l'école Saint-Joseph.

Bienvenue à Isabelle Nicol, la nouvelle institutrice des maternelles.

La Maison des Assistantes Maternelles accueille cette année 7 « p'tits mousses ».

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



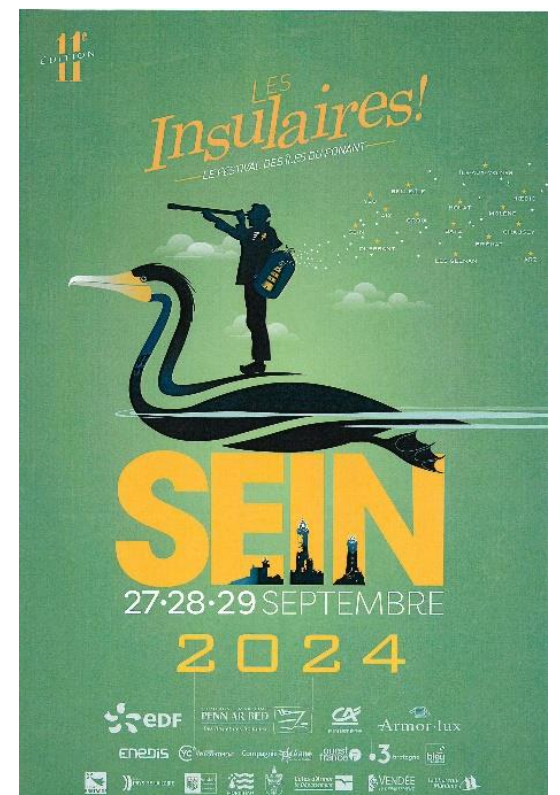
Le service de médiation numérique de GMVA propose d'organiser le samedi 21 septembre une balade contée à partir du cromlec'h de Kergonan. À cette occasion il sera aussi offert la possibilité de découvrir une visite virtuelle du site du dolmen à partir de 10 h.

« Le long des chemins de l'Île-aux-Moines, menhirs et dolmens nous appellent et attirent nos pas. Il n'y a plus qu'à se poser dans l'herbe et tendre l'oreille pour écouter leurs histoires. Des farces de korrigans aux sirènes vengeresses, Yann Foury nous entraîne dans des contes qui nous relient aux pierres et à la Bretagne dans un décor de légende. » Rendez-vous samedi 21 septembre, à 14 h, devant la ferme du cromlec'h à Kergonan, pour suivre cette balade contée jusqu'à 17 h, suivie d'un

goûter. L'événement est gratuit, pour réserver votre place appelez au 02 97 26 32 61 ou envoyez un mail à mairie@mairie-ileauxmoines.fr. Tout public – tenir compte du temps de marche pour les plus jeunes.

FESTIVAL LES INSULAIRES !

Une très PETITE délégation va avoir le plaisir de représenter l'Île-aux-Moines à l'île de Sein cette année. Comme lors des éditions précédentes, le programme s'annonce riche en rencontres, concerts et animations en tous genres. Pour le programme précis, visitez le site internet de l'association : <https://lesinsulaires.com>. Et pour toute information, contactez Céline : bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr



FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum des associations s'est tenu le 8 septembre. Elles étaient nombreuses pour vous rencontrer et vous présenter leurs activités. Il en est ressorti une belle gamme de propositions pour l'hiver :

Badminton, guitare, activités manuelles pour les anciens, cours d'anglais et d'espagnol, danses bretonnes, atelier mémoire, yoga, kin-ball, tennis.

Un planning précis des activités sera affiché place du Marché.

APPEL À PROJET

La cabine de la plage du Drehen réservée à un commerce va faire l'objet d'un appel à projet d'ici le 15 octobre. Le dossier sera à retirer en mairie.

Un affichage sera mis en place.

À RETENIR !

Mercredi 18 septembre : Broyage de végétaux

Samedi 21 septembre : Journée du Patrimoine

Dimanche 22 septembre : Concert Armelle, Gildas Besnard salle du Rinville 15 h 30

27, 28, 29 septembre : Les Insulaires à l'île de Sein

Dimanche 27 octobre : Concert des Escales Musicales